

F3SCT du 2 juillet 2026

Membre de l'administration présents : Fabien Audy (DASEN), Marc Vauléon (secrétaire général) **Invités** : Karine Bellanger (Chef de pôle PRHAG -ex DIPPAG), Léa Subileau (AEMS), Marion Cailleau (Cheffe de bureau GRH), Jérôme Michel (IEN ASH), Sophie Lambert (assistante sociale des personnels), Florence Arnault (médecin scolaire), Isabelle Huhardeaux, (Inspectrice santé et sécurité au travail ISST)

La délégation FNEC-FP FO : Cécile Le Bloa, Sandra Aligon, Evelyne Le Fellic,

Les représentants du personnel : FNEC-FP FO (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

La déclaration FO

Ordre du jour

PV du 20 mars 2026.....	1
Validation du compte-rendu de la visite du collège de Grez-en-Bouère.....	1
Présentation d'éléments de bilan 2025-2026.....	2
Guide relatif à l'alerte suicidaire.....	4
Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur.....	4
Programme des visites et GT pour l'année scolaire 2026-2027.....	5
Questions diverses.....	5

Tous les comptes-rendus sont disponibles ici : <https://snudifo-53.fr/chsct/>

PV du 20 mars 2026

La réglementation prévoit que les procès-verbaux des séances soient envoyés dans un délai d'un mois aux membres de la F3SCT. La délégation FO s'est donc de nouveau abstenue sur leur adoption en raison du délai entre la tenue des réunions et le vote. FO est le seul syndicat à demander le respect de cette réglementation et c'est grâce à cette insistance que ce délai se réduit. D'autre part, conformément aux échanges tenus lors de la réunion de la F3SCT entre FO et l'administration, nous avons demandé que soit explicitement mentionné le fait qu'il appartient à l'employeur de rédiger et de mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), c'est-à-dire aux chefs de service dans l'administration. Dans le 1er degré, cette responsabilité n'incombe donc pas au directeur d'école, même si celui-ci, comme l'ensemble des personnels, peut naturellement contribuer à son élaboration et à son actualisation. Cette demande ne remet pas en cause le contenu des échanges qui ont eu lieu en séance, mais vise à ce que le procès-verbal en rende fidèlement compte. D'autres interventions formulées lors de la réunion ne figurent d'ailleurs pas non plus dans le projet de procès-verbal.

Validation du compte-rendu de la visite du collège de Grez-en-Bouère

Le rapport étant conforme à la visite, il a été adopté par 10 voix pour. Selon le Directeur académique, le principal a maintenant "des éléments de discussion avec la collectivité locale".

Présentation d'éléments de bilan 2025-2026

Bilan du pôle "Ecole inclusive"

M. Michel, IEN ASH, a rappelé que ce pôle se composait de 2 chargés de mission "situations complexes" et d'une équipe ressource "troubles du neurodéveloppement" (TND), avec 2 professeurs ressource, une AESH référente et une coordinatrice en charge des AESH; Le pôle a été sollicité cette année pour 258 situations dont 189 pour le 1er degré. 88 demandes concernaient des situations complexes, 75 pour le 1er degré. 30 % des demandes du 1er degré se situent en maternelle et M; Michel fait également état d'un pic en CE1. Concernant les troubles du neurodéveloppement, il y a eu 138 saisines. Certaines situations nécessitent un aménagement de scolarité : jusqu'à 8 enfants ont été totalement déscolarisés et une quarantaine partiellement, dans le cadre de ces TND, partiellement pouvant signifier 1 h par semaine. Ces chiffres ne concernent que les 3-7 ans, aucun chiffre n'est communiqué pour les autres tranches d'âge. M. Michel reconnaît que pour ces cas, "l'école est au maximum de ce qu'elle peut faire." M; le Directeur académique ajoute "qu'on n'est plus dans l'accessibilité mais qu'on est sur du soin" et qu'il a "fluidifié" ces actions de déscolarisation partielles. Nos responsables administratifs dressent donc le même constat que la FNEC-FP FO 53 qui dénonce depuis des années la faillite de l'école inclusive appliquée de manière systématique.

Mais, au-delà de ce constat commun, le Directeur académique a également confirmé que le manque de solutions de soin pour ces enfants déscolarisés, ne risque pas de s'améliorer puisqu'aucune ouverture de places n'est envisagée dans les établissements médico-sociaux pour l'année prochaine. Seuls quelques lieux d'accueil très ponctuels sont envisagés avec un financement de l'ARS pour que les familles puissent bénéficier d'un peu de répit mais pour le reste, la charge repose sur l'entourage familial

Nous avons dénoncé dans notre déclaration cette politique délétère de diminution des moyens accordés aux établissements médico-sociaux, qui met à mal tout le système éducatif. Une nouvelle fois, la Fédération Force Ouvrière de l'Éducation en Mayenne prendra ses responsabilités en organisant le 5 novembre une montée à Paris pour porter nationalement les revendications sur cette question centrale de l'École inclusive.

Bilan du Registre santé et sécurité au travail

La présentation de ce bilan fait apparaître une augmentation du nombre de fiches. Ces fiches ont concerné 88 situations contre 59 l'année dernière. 75 de ces fiches ont signalé des risques psycho-sociaux, plus de la moitié résultant de problématiques relatives aux élèves, et donc souvent en lien avec l'école inclusive. Le directeur académique note une progression des conflits avec les familles. Il précise que toutes les demandes de protection fonctionnelle ont été accordées, ce dont nous nous félicitons car FO conseille systématiquement cette demande dans les situations de menaces et d'interventions intempestives des familles dans le fonctionnement des établissements scolaires. Enfin, Mme Huhardeaux remarque la hausse des conflits entre personnels, ce qui est également révélateur de la dégradation du climat scolaire et des conditions de travail.

Bilan du Registre danger grave et imminent

Il y en a eu 2 cette année, un au Lycée Léonard de Vinci pour un conflit entre AED et l'autre à l'initiative de FO concernant les risques dus aux températures élevées à l'école d'Hilard, ce qui a donné lieu à une enquête, et l'obtention de matériels (ventilateurs, brumisateurs et jet d'eau, réparation WC, aménagements...)

DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels)

Nos autorités administratives semblent décidées à relancer la rédaction et la mise à jour de ce document, ce que la FNEC-FP FO réclame depuis longtemps car il est indispensable à la mise en place d'une véritable prévention des risques. Mais la plate-forme sur laquelle se font actuellement les dépôts n'est manifestement pas de la première jeunesse et nos responsables administratifs ne savaient pas à quand remontent les chiffres qui nous ont été présentés (!). Il a été clairement redit que dans le 1er degré, la tâche ne serait pas confiée aux directeurs mais que l'organisation qui pourrait se mettre en place pourrait

ressembler à celle des PPMS avec des visites des assistants de prévention. Nous resterons attentifs au fait que cette rédaction des DUERP ne se rajoute pas aux nombreuses tâches déjà demandées aux directeurs.

Visites d'établissement, PPMS, visites de sécurité

Les membres de la F3SCT ont visité 2 établissements cette année. Mme Subileau a présenté le bilan des Plans Personnalisés de Mises en Sécurité (PPMS) et a indiqué que l'objectif visé était de 100 % de PPMS unifiés dans 2 ans. Par ailleurs, 71 visites de sécurité ont été effectuées dans les établissements mayennais.

Violences sexistes et sexuelles

2 signalements sont actuellement en cours de traitement, les 2 concernant le second degré. Le directeur académique s'étonne de ce faible nombre, peut-être dû au manque d'information de cette procédure d'alerte, les chiffres étant également bas dans les autres départements de l'académie, à l'exception de la Loire-Atlantique.

Enquête nationale amiante :

Rappelons qu'il s'agit d'une enquête nationale commencée en 2024 et destinée à connaître le niveau d'information des chefs d'établissements concernant la présence d'un Dossier Technique Amiante (DTA) dans leur établissement. Nous en sommes à un taux de réponse de 88,28 %. Sur ces réponses, 154 proviennent d'établissements construits avant 1997, date de l'interdiction de l'utilisation de l'amiante dans les constructions. 63 chefs d'établissements seulement déclarent avoir connaissance de ce DTA. La délégation a rappelé le peu d'intérêt de cette enquête, ces réponses ne reposant que sur du déclaratif qu'il faudra de toute façon vérifier. Ce sont les collectivités locales qui ont la responsabilité d'établir ces DTA et qui doivent communiquer la fiche récapitulative aux établissements. Contacter directement ces collectivités, auxquelles un rappel de leurs obligations légales a été fait en mai 2025 et de nouveau cette année, aurait évité ce sur-place. Le secrétaire général indique que la DSDEN va (enfin) rapidement demander aux mairies de communiquer cette information de présence ou non d'un DTA à jour (le Conseil général et la Région ont déjà fourni ces renseignements pour le secondaire). La FNEC-FP FO a rédigé cette année un Livre noir de l'amiante pour dénoncer ce scandale d'Etat et cette lenteur dans la réalisation d'un état des lieux fiable, sans même parler de travaux de mise en conformité avec une législation qui date tout de même de 20 ans.

La FNEC-FP FO de la Mayenne a fait de l'amiante un de ses combats depuis longtemps, et depuis maintenant plus de 10 ans en Mayenne.

Nous appelons les collègues des écoles construites avant 1997, en particulier les collègues Lavallois ou ayant exercé sur Laval, à prendre contact avec FO, pour connaître leurs droits, les faire valoir et être protégés. Comme pour plusieurs établissements dans le département, FO agit et obtient, comme c'est le cas très récemment pour les travaux réalisés cet été à l'école de Changé.

[Notre journal spécial amiante](#)

[Notre article amiante et DTA \(mars 2025\)](#)

Protection sociale complémentaire et prévoyance

Il y a eu 452 dispenses pour la complémentaire obligatoire et 25 agents n'ont pas reçu le lien d'affiliation. La difficulté de faire valoir ces dispenses, les affiliations automatiques, l'absence de possibilité de modifier à la baisse les options choisies avant un délai d'un an, les difficultés à joindre la MGEN et la communication plus que ambiguë de cette dernière, ont été remontées. Le directeur académique s'est interrogé sur le coût

de cette PSC pour les plus bas salaires, alors que les agents auraient dû constater un gain de pouvoir d'achat. Mais il n'y a aucun doute à ce sujet, la même part fixe étant appliquée pour tous, donc pesant plus en proportion sur des bas salaires, tandis que la cotisation sur les traitements les plus hauts est plafonnée. Cette absence de solidarité, qui est l'essence même de la Sécurité sociale, est un des éléments dénoncés par Force ouvrière, tout comme l'obligation d'adhésion et le découplage avec la prévoyance.

Concernant d'ailleurs cette prévoyance, seuls 65 agents sur 1742 ont adhéré pour le moment, étant donné le coût et la faiblesse de la couverture du socle. Pour être correctement protégé, il faut donc avoir les moyens de financer cette prévoyance. Beaucoup d'agents ont donc dû se tourner vers d'autres prestataires de l'assurance ou de la banque, la MGEN continuant par ailleurs à proposer elle-même des contrats individuels ! On voit bien comment, au final, le but de cette PSC est avant tout de privatiser toujours plus et de continuer à détruire la Sécurité Sociale.

[La pétition nationale contre la PSC](#)

Conseil en évolution professionnel

213 entretiens ont été réalisés. 43 % des demandes émanaient des PE, 23 % d'AESH et 26 % de professeurs du secondaire. Près de 70 % concernent des agents de 40 à 55 ans. Nous avons pointé le lien avec la dégradation des conditions de travail et avec la réforme des retraites, quand le directeur académique préfère y voir l'expression d'une envie de changement, "d'aller voir ailleurs".

Guide relatif à l'alerte suicidaire

Ce guide se veut un document de sensibilisation au repérage des signaux, à la conduite à tenir et à l'accompagnement des personnels confrontés à cette problématique de l'acte suicidaire. Il n'a pas fait l'objet d'une présentation. Il s'agissait plutôt d'informer de sa parution. Ce guide insiste beaucoup sur la responsabilité individuelle de chaque agent mais rappelle une nouvelle fois celle de l'employeur dans la prévention primaire des risques psycho-sociaux. Quelques éléments ont retenu notre attention à sa lecture et nous en avons fait part à nos responsables administratifs. Ainsi, il est rappelé que le fait qu'un suicide ne se produise pas sur le lieu de travail ne signifie pas que ce travail n'en soit pas la cause. Cet argument est en effet souvent utilisé dans ces situations dramatiques pour écarter une imputabilité au travail. Le guide rappelle également l'importance d'une nécessaire formation à la bienveillance des différents niveaux hiérarchiques, ce qui nous semble parfois manquer. La délégation a évoqué à cette occasion des exemples concrets de cette année écoulée, comme la pression subie par les collègues refusant les évaluations d'école ou le combat quotidien des AESH pour faire respecter leurs droits.

Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur

Ce plan n'a pas non plus fait l'objet d'une présentation. FO avait insisté dans sa déclaration sur l'absence de mesures fortes au niveau national, sur le report des décisions au seul niveau local et sur l'absence d'investissements dans la rénovation du bâti scolaire. Si le directeur académique se félicite de cette gestion "au cas par cas", nous dénonçons, nous, le pouvoir excessif laissé aux maires pour les écoles. Certains ont pris leurs responsabilités et ont fermé les écoles quand la situation devenait intenable et dangereuse, pour les enfants, comme pour le personnel. Il y a également eu quelques achats de ventilateurs, insuffisants quand la température est montée au-delà de 40 degrés. Nos autorités administratives ont essentiellement encouragé les possibilités laissées aux parents de garder les enfants, solution qui ne résout rien pour les personnels ni pour les enfants restants. L'administration qualifie de fonctionnement en mode dégradé ce qui est ni plus ni moins qu'une garderie gérée par les enseignants. Mais qu'on se rassure puisqu'on reparle de la nécessité d'établir un Plan de continuité pédagogique, comme à la grande époque de la COVID !

Pour le second degré, la délégation a déploré le manque d'informations reçues et l'absence de communication directe envers les personnels qui se sont sentis déconsidérés, voire méprisés par leur hiérarchie. Nous avons également dénoncé les conditions particulièrement difficiles de la passation des oraux du bac De fait, chaque chef d'établissement ayant pu organiser ces oraux selon son bon vouloir, sans organisation nationale pour un examen qui reste national ; en Mayenne, seul le proviseur du lycée Ambroise Paré de Laval a décidé du report des épreuves prévues l'après-midi à la semaine suivante.

Programme des visites et GT pour l'année scolaire 2026-2027

Le choix des visites s'est porté sur l'école Yves Duteil/Jean de la Fontaine à Château-Gontier (première proposition de FO), sur le collège de Martonne à Laval et sur le lycée Lavoisier à Mayenne.

Nous avons rappelé que nous n'étions pas demandeurs de groupes de travail thématiques, dans lesquels il n'y a ni vote ni procès-verbal, et qui diluent le travail de la F3SCT par leur multiplication sans que rien n'en ressorte.

Questions diverses

La FNEC-FP FO a interrogé l'administration sur la question du radon. Nous souhaitons savoir où en était la prévention contre ce danger bien réel dans certains secteurs de notre département. En effet, après quelques alertes dans plusieurs établissements, la question est passée au second plan mais la réglementation ne semble pas davantage respectée que celle concernant l'amiante. Cette question va donc, à notre demande, être mise à l'ordre du jour d'une prochaine F3SCT.

Notre 2ème demande concernait le problème de la qualité de l'eau au lycée Rousseau. En effet, les personnels ont été alertés par la présence de paillettes dans l'eau de certains robinets et par des panneaux "eau non potable". Des analyses chimiques ont bien été réalisées et ont été annoncées comme bonnes par la direction de l'établissement... mais n'ont pas été publiées ! Seul le résultat des analyses bactériologiques réalisées en juillet 2025 est porté à la connaissance des personnels. Le secrétaire général, M. Vauléon, va se rapprocher de l'établissement pour solutionner ce manque de transparence.

Les représentants FO à la F3SCT ne sont pas des « spécialistes » : PE, certifié, CPE, ou encore AESH, ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons à la F3SCT. Les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés, Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN...) Contrairement à ce que nous pouvons parfois lire ou entendre, les représentants à la F3SCT ne sont pas élus mais désignés par leur organisation syndicale. La F3SCT n'est pas une instance paritaire.

Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP FO en se syndiquant afin de leur donner les moyens d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.

FNEC-FP FO 53 : fnecfpfo53@gmail.com – 06.52.32.30.45

(Stève Gaudin, secrétaire départemental)

SNUDI-FO (PE, PsyEN et AESH du 1^{er} degré) : 06.52.32.30.45

contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr

SN FO LC (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45

snfolc53@gmail.com / <https://snfolc53.fr/>

ID FO (Personnels de direction, IEN) idfo@idfo.fr

SN FO IEN (infirmières de l'Education Nationale) snfoien.france@gmail.com

SNFOASEN (assistants sociaux de l'Education nationale)

sn.fo.asen@gmail.com

SNETAA-FO (Lycées professionnels) : snetaafonantes@gmail.com

SPASEEN FO (personnels administratifs) : fo44.spaseen@laposte.net

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr



NOTRE INDÉPENDANCE
C'EST NOS COTISATIONS



LA BONNE CARTE!

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : 53@fo-fnecfp.fr